

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN MATCH RACING 2022

23 au 27 mars 2022

AVIS DE COURSE

Yacht Club de Cherbourg









1- AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Yacht Club de Cherbourg, en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale Match Racing (CNMR).

2- LIEU de L'EPREUVE

L'épreuve « Championnat de France Match Racing OPEN 2022 » aura lieu à Cherbourg du 23 au 27 Mars 2022.

3- GRADE de L'EPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 3 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4- PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du secrétariat de course au YCC le mercredi 23 mars 2022 à 09h00. Chaque équipage aura la possibilité de s'entraîner gratuitement le mercredi. Pour plus de renseignements, contactez Maxime Mesnil – maxime@yc-cherbourg.com

Mercredi 23 mars 2022	09H00 – 12H00 et 14H00 – 18H00	- Confirmation des inscriptions, et pesée des équipages –		
		IC préalablement envoyées par mail.		
	10H00 – 13H00 et 13H30 – 16H30	- Entraînements		
	19H00	- Cocktail d'ouverture		
Jeudi 24 mars 2022	09H00	1er Briefing des équipages et des umpires		
	10H15	- Premier signal d'attention		
		- Débriefing équipages au retour à terre		
Vendredi 25 mars 2022	09H00	- Briefing		
	10h15	- Premier signal d'attention		
	18H30	- Débriefing équipages au retour à terre		
	19h00	- Cocktail équipages (repas debout)		
	20h30	- Match de Handball Pro-ligue JS Cherbourg vs Nice		
Samedi 26 mars 2022	09H00	- Briefing		
	10H15	- Premier signal d'attention		
		- Débriefing équipages au retour à terre		
Dimanche 27 mars 2022	08H00	- Briefing		
	09H15	- Premier signal d'attention		
		- Remise des prix à suivre après l'arrivée de la dernière		
		course.		

L'heure du dernier signal d'attention le dernier jour de course sera approximativement 16H00. La remise des prix se fera dès que possible après l'arrivée de la dernière course le 27 mars 2022.

Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer aux briefings et évènements sociaux ci-dessous s'ils sont confirmés :

- a) A chacun des briefings pour les barreurs,
- b) Au Cocktail équipages le vendredi 25 mars (sous réserve de la situation sanitaire),
- c) A la remise des prix le dimanche 27 mars pour les quatre premiers équipages.

5- CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) Conformément à l'article 2 du règlement du Championnat de France Match Racing Open disponible sur le site de la FFVoile, https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/documents/REGLEMENT_MR_2022.pdf
- **b)** 12 barreurs seront invités.
- c) Les barreurs inscrits devront rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas d'urgence prévu dans cet avis course
 9 (d)
- d) Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Règlementation Word Sailing 19.2.
- e) Tous les concurrents devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de World Sailing. Ils devront communiquer leur identifiant à l'AO au moment de l'inscription.

6-INSCRIPTION

- a) Les dossiers d'inscription sont à envoyer au YCC par mail le plus rapidement possible suite à la notification de sélection et avant le 14 mars dernier délai
- b) Constitution du dossier d'inscription de Championnat de France Match Racing Open
 - a. Fiche d'inscription remplie avec le N° Sailor ID World Sailing
 - b. Chèque de garantie de participation : 500 € (Chèque à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour les équipages sélectionnés par la CNMR).
 - c. Chèque frais d'inscription : 500 €

d. Caution matérielle : 1500 €



Les chèques de frais d'inscription et de caution sont à libeller à l'ordre de YC Cherbourg. Les chèques de garantie de participation remis au responsable de bassin ou à leurs représentants lors de la sélection de bassin seront conservés par la FFVoile, jusqu'à la confirmation d'inscription des barreurs sélectionnés.

- c) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
 - Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.
- d) Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing conformément à la Règlementation 27.2.
- e) Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnait être conscient de cet état de fait.

f) À l'arrivée sur le site de la compétition :

Les personnes de 16 ans et plus devront présenter un Pass Vaccinal valide.

Les personnes de 12 à 15 ans révolus devront présenter un Pass sanitaire valide.

Les personnes de moins de 12 ans n'ont pas d'obligation de présenter un Pass.

Les catégories de personnes concernées par l'application desdits Pass sont :

Les concurrents

Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)

Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes, ...)

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'un des justificatifs suivants :

Un schéma vaccinal complet;

La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 24h;

D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de six mois :

Un Justificatif de contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021.

Le Pass Vaccinal repose sur la présentation numérique ou papier d'un des justificatifs suivants :

D'un schéma vaccinal complet;

D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de six mois ;

D'un justificatif d'une contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021 ;

D'un justificatif de l'administration prévoyant l'injection d'une première dose de l'un des vaccins autorisés en France depuis au plus quatre semaines et du résultat négatif d'un test RT-PCR ou d'un test antigénique négatif de moins de 24 heures avant l'accès à l'activité ou la manifestation. Il est à noter que cette dernière possibilité est applicable aux injections intervenues au plus tard le 15 février 2022.

Vous pouvez consulter les vaccins autorisés via le lien ci-après (y compris pour les étrangers) https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins

Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal pour les 16 ans et plus ou d'un Pass Sanitaire pour les 12 -15 ans et les personnes de moins de 12 ans (âge à l'arrivée sur le site) seront autorisés à entrer sur le site.

7- REGLES

L'épreuve est régie par :

- a) Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile,
- b) Les règles d'utilisation des bateaux (jointes aux IC) qui s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- c) Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France Match Racing Open 2022.
- d) Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69

Modification aux RCV

- a) La RCV C8.6 sera modifiée dans les IC
- b) L'AO peut autoriser un observateur sur chaque bateau pour fournir des informations aux arbitres.

8- BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur des J80.
- b) Huit bateaux seront fournis pour le round robin et les phases finales, avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.
- c) Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.
- d) Les bateaux devront être utilisés conformément aux IC et en particulier à l'annexe « Règles d'utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon maximum 4 mm de diamètre), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

9- EQUIPAGE

- a) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350kg.
- b) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 ou 5 personnes.
- c) Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses/matches.
- d) Si le barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à courir, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- e) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.
- f) Les équipements individuels de flottabilité ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.

10 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID-19

En s'inscrivant au Championnat de France Match Racing Open tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque Covid-19. Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates.
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire au Championnat de France de Match Racing Open à tous les équipiers.

11- FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve. Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

12-PARCOURS

a) Le parcours sera de type allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à tribord au vent, et porte sous le vent, et une arrivée sous le vent.



b) La zone de course sera en rade de Cherbourg.



13-PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Règlementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.
- b) La publicité concurrents sera autorisée, mais elle doit rester conforme à la Règlementation World Sailing 20.3.
- c) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

14- TITRE DECERNE

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de Champion de France Match Racing Open 2022.

15- DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16- PROTECTION DES DONNÉES

- 16.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17- BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- a) Les concurrents qui ont l'intention de venir avec un bateau accompagnateur doivent se faire connaître auprès de l'AO.
- b) Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent.
- c) Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

18- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Le site internet de la compétition – https://match-racing.ffvoile.fr/cfmro/ sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
- https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au Championnat de France Open Match Racing : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Il est obligatoire de porter un masque à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraineurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Championnat de France Open Match Racing n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entrainer une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- En cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur (auto test à J+2 et à J+4).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID:

Le référent COVID sera Marc Bouvet - marc.bouvet@ffvoile.fr 06 60 39 81 16.

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - o Représentant de l'AO Eric Le Roi
 - o Président du Comité de Course,
 - o Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - O Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées du Barreur :									
Nom / Prénom : Courriel :									
Adresse:									
Tel. :Ligue :Ligue :									
Composition de l'équipage									
	Nom	<u>Prénom</u>	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)			
<u>Barreur</u>									
<u>Equipier</u>									
<u>Equipier</u>									
<u>Equipier</u>									
<u>Equipier</u>									

Poids total maximum: 350 kg

Garantie de participation (à joindre obligatoirement dans ce dossier d'inscription pour les skippers ayant obtenu

une Wild Card de la Commission Nationale Match Racing): 500 Euros

Frais d'inscription <u>500 Euros</u> (au moment de la confirmation d'inscription le 23 mars 2022) Caution Matériel : <u>1500 Euros</u> (au moment de la confirmation d'inscription le 23 mars 2022)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVoile, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 49€ ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Entraînement gratuit le mercredi 23 mars 2022.

Etes-vous intéressé : OUI - NON*

10h00/13h00 - 13h30/16h30 *rayer la mention inutile

Signature du Barreur:

Inscriptions à adresser dans les meilleurs délais à :

YACHT CLUB DE CHERBOURG PORT CHANTEREYNE 50100 CHERBOURG

 $\frac{contact@yc\text{-}cherbourg.com}{02.33.94.28.05-06.48.03.45.32}-maxime@yc\text{-}cherbourg.com$